

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit août deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11/08/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Anne SERVE, Patrick DESCHARLES, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

## **2010 – 074 : MOTION SUR LA PERMANENCE DES SOINS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

A l'initiative de la Préfecture, une réunion organisée au Châtenet-en-Dognon en octobre dernier, avait mis en évidence le profond désaccord des élus de Monts et Barrages envers la proposition des organismes de santé concernant la permanence des soins. Cette opposition était appuyée par une pétition largement signée par la population.

Un seul secteur contre trois actuellement était apparu comme une aberration au vu de la situation particulière du territoire (faible densité, population âgée, déplacements difficiles, routes difficiles surtout en hiver et longues distances à parcourir pour le médecin de garde ou le malade).

Le 8 juin 2010, à l'initiative du Président du Syndicat mixte Monts et Barrages, une réunion d'information, où étaient invités les élus, la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil de l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé et les médecins du secteur s'est tenue à Saint-Denis-Des-Murs.

Les élus présents ont déploré l'absence des représentants de ces différentes autorités.

Les médecins du secteur par l'intermédiaire de leurs représentants, ont informé les élus de l'intention des autorités de mettre malgré tout en œuvre leur projet initial et ont présenté un contre projet : découpage du territoire en deux secteurs géographiques avec garde des médecins dans leurs propres cabinets et avec l'appui d'un médecin mobile.

Le contre projet présenté par les médecins ne répond pas totalement à la demande des élus d'une permanence de soins de proximité.

Les élus continuent à émettre des doutes sur cette nouvelle organisation tant sur le plan de l'efficacité que des économies attendues. Cependant, cette proposition représente un compromis à mi-chemin entre la situation actuelle et le projet des autorités.

Aussi, les élus, responsables et soucieux de l'intérêt de la population, apportent leur soutien à cette proposition.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Demande** la mise en place d'un comité de suivi de cette organisation pour être informés de sa mise en œuvre, de son fonctionnement et de son coût.

**Exige** des autorités une organisation pérenne de la permanence de soin.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19 août 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 20/08/2010

Le Président,  


Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Motion sur la permanence des soins

---

Date de transmission de l'acte : 20/08/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 20/08/2010

---

Numéro de l'acte : 2010-074 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100818-2010-074-DE

---

Date de décision : 18/08/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions